

ILE DE FRANCE

GRANDES CULTURES

Envoi n°7 du 26 mars 1996
ISSN N° 0767 - 5542

Avertissements Agricoles

Directeur-Gérant : J. BOULUD - CPPAP N° 536 AD

Etat général

Les températures élevées du week-end ont donné un coup d'accélérateur à la végétation. Certains blés et orges ont atteint voire dépassé le stade épi 1 cm. Les colzas sont à D1-D2 (boutons visibles), les orges de printemps en sortie de 1ère feuille, les pois en cours de germination.

Au niveau climatique, on a un déficit de pluviométrie depuis le mois d'octobre.

Pluviométrie cumulée (octobre à mars)
Normale : 296 mm
94/95 : 430 mm
95/96 : 188 mm

Blé

Piétin-verse

LES INFOS DES MODELES
La situation des contaminations piétin publiée dans le dernier bulletin, était erronée suite à un problème de logiciel. Voici la situation exacte au 25 mars :

Nombre de contaminations

	terminées	en incubation
93/94	4 à 5	6 à 8
94/95	6 à7	7 à 8
95/96	0 à 2	4 à 6

Il est clair que le risque piétin est nettement moins important que lors des 2 dernières campagnes.
C'est sur le poste d'Egreville que les contaminations sont les plus nombreuses.

LES INFOS DE LA PLAINE
Toujours peu de piétin. Les quelques parcelles les plus touchées sont à 25% d'attaque. L'Oïdium est présent de manière irrégulière.
Sur orge,les maladies sont très présentes.

Colza

Maladies

Pas d'évolution de la cylindrosporiose.

Pas de fongicide justifié à l'heure actuelle.

Ravageurs

Les températures élevées ont accentué le vol de charançon de la tige du colza et des méligèthes.

Intervenez rapidement avec un insecticide si ce n'est déja fait.

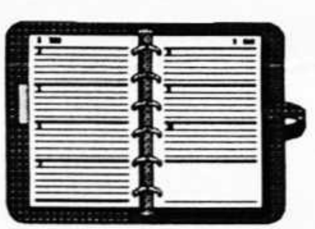
Pois

Surveillez les thrips dès les premières levées. Le sud de la région est toujours plus attaqué.

Intervenez si 1 thrips / plante même avant la levée complète.

Réseaux

Nos réseaux d'observation se mettent en place. Pour vous informer sur l'évolution des parasites, nous suivons dans la région avec nos observateurs : 20 parcelles de colza, 45 parcelles de blé,25 parcelles de pois.

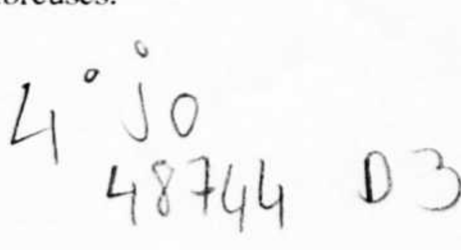


Blé :
Premiers stades épi 1 cm.

Colza :
Rappel traitement charançon.

Pois :
Surveillez les thrips.

Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue paul Doumer
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél. : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80





Pour faire tourner nos modèles de prévision, nous utilisons 19 stations météorologiques automatiques.

Réglementation

Depuis le 9/1/96, les autorisations de vente et l'utilisation des produits à base de dinoterbe sont modifiées selon les dispositions suivantes :

1-Retrait d'autorisation de mise sur le marché pour le désherbage des céréales à paille, des graminées fourragères, des pois de conserve et des haricots. Un délai de 6 mois est accordé pour écouler les stocks des produits visés par les retraits d'autorisation (jusqu'au 31/8/96).

2- Maintien de l'autorisation pour le désherbage du maïs, mais interdiction immédiate d'utilisation de ces produits en culture sous film plastique.